

4ESENS
Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 7 500 euros
Siège social : 13 rue des Pommes
56400 PLOUGOUMELEN
Siège de liquidation : 13 rue des Pommes
56400 PLOUGOUMELEN
921 653 838 RCS LORIENT

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 30 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le trente juin,
A dix heures,

Monsieur Paul GUILLOU,
demeurant 13 rue des Pommes 56400 PLOUGOUMELEN,

Associé Unique et liquidateur de la Société **4ESENS**,

Déclarant avoir obtenu les attestations visées aux articles L. 243-15 du Code de la sécurité sociale et R. 2143-7 du Code de la commande publique, et pouvant ainsi certifier que la société est à jour de ses obligations sociales ainsi que de ses obligations fiscales,

A pris les décisions suivantes :

- Présentation du compte définitif de liquidation,
- Répartition du solde de tout compte,
- Quitus au liquidateur et décharge de son mandat,
- Constatation de la clôture de la liquidation,
- Les attestations de régularité fiscale et sociale,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

Monsieur Paul GUILLOU, Associé Unique et liquidateur de la Société 4ESENS en liquidation, approuve l'ensemble des opérations de liquidation qu'il a réalisées en sa qualité de liquidateur de la Société ainsi que le compte définitif de liquidation, lequel fait ressortir un solde négatif de - 10 648 euros.

DEUXIÈME DÉCISION

Monsieur Paul GUILLOU, Associé Unique, compte tenu de ce que le compte de liquidation fait ressortir un solde négatif, décide qu'aucun remboursement des parts sociales n'est effectué.

Il accepte expressément l'imputation à due concurrence dudit solde négatif sur le compte courant ouvert à son nom dans les livres de la Société.

TROISIÈME DÉCISION

En conséquence, Monsieur Paul GUILLOU donne quitus de sa gestion au liquidateur et décharge de son mandat, et constate la clôture de la liquidation de la Société 4ESENS dont la personnalité morale cesse d'exister à compter de ce jour.

QUATRIÈME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'Associé Unique

Paul GUILLOU